



*Ville de Pontivy*

**Commission urbanisme, développement durable,  
déplacements et habitat**

**Compte-rendu de la réunion du 10 janvier 2017 à 18 h 30  
Services Techniques**

C28-2017-001

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. François-Denis MOUHAOU, adjoint au maire  
Mme Laurence LORANS, conseillère municipale  
M. Michel GUILLEMOT, conseiller municipal  
M. Eric SEGUET, conseiller municipal

**ABSENTS EXCUSES**

Mme Maryvonne LETUTOUR, conseillère municipale  
M. Laurent BAIRIOT, conseiller municipal

**ASSISTAIENT À LA RÉUNION**

M. Roland PICHON, directeur général des services  
M. Julien MIGNOT, directeur général adjoint et directeur des services techniques  
M. Gaël CADORET, responsable agenda 21

Après une phase de collecte et vérification de données, nous entrons dans la phase 2 du PLUi, qui est la phase Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

**Phase 1**

Le dernier trimestre 2016 a donc été placé sous le signe de la fourniture et la vérification de données en lien avec le cabinet d'ingénierie G2C, mandaté par Pontivy Communauté.

Les thèmes traités ont été mentionnés lors de la dernière commission du dernier conseil municipal.

Le point nouveau concerne l'étude des potentialités foncières transmise en décembre et à restituer pour le 15 janvier.

La potentialité se définit en étudiant :

- la vacance
- la continuité du bâti: 50m entre 2 bâtiments
- les zones tampon: 10m entre 2 bâtiments
- une surface minimale: 300m<sup>2</sup>

- la dureté foncière, c'est à dire la degré de faisabilité d'implantation d'un logement : dépend du nombre de propriétaires, du type de parcelle (privée, publique), de la présence ou non d'indivision, de la pente du terrain, de l'accès à la voirie, aux réseaux, etc. .

Près de 400 potentialités ont été étudiées à partir de cet ensemble de critères.

Ce travail permettra à G2C de finaliser le PADD et de définir le potentiel de constructibilité (les parcelles remplissant les conditions de potentialité avec une dureté faible seront prises en compte à 100 %, celles avec une dureté moyenne à 50 % et celles avec une dureté forte à 0%).

## **Phase 2**

Pour ce qui nous concerne, le calendrier s'établit comme suit:

**Jeudi 5 janvier 2017:** s'est tenu à l'attention de l'ensemble des communes un séminaire de débat autour des grandes orientations du projet.

Quatre thèmes ont été abordés par des groupes de travail lors de ce séminaire : préservation et valorisation du cadre de vie, vivre et s'épanouir sur le territoire, l'attractivité du territoire, la modération et la maîtrise de la consommation de l'espace.

**Mardi 17 janvier et 24 janvier 2017:** Comités de pilotage communautaire (proposition d'un projet de PADD puis analyse des incidences du PADD)

**Mardi 7 février 2017:** présentation, dans le cadre communautaire, du PADD aux Personnes Publiques Associées puis réunion publique au palais des congrès à 19h30

**Mardi 14 février:** Comité de pilotage communautaire (ajustement du PADD après la réunion avec les PPA et les réunions publiques)

**Jeudi 16 février:** Commission municipale urbanisme, développement durable, déplacements et habitat

**Semaine 9** (date non fixée encore): conférence intercommunale des Maires

**Entre le 6 mars 2017 et le 22 mars 2017:** débat sur le PADD au sein de chaque conseil municipal, en l'occurrence le 6 mars pour Pontivy

**Jeudi 23 mars 2017:** débat sur le PADD en conseil communautaire.